

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 652 accordant un congé de convalescence à M. Chamboredon (Robert ).

n° 652

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 juin 1947

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro  
30 juin 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux, ensemble tous actes modificatifs subséquents

**Vu** le décret n° 47-790 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1er août 1944

**Vu** l'avis émis par le Conseil de santé en date du 27 mai 1947,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Nice (Alpes-Maritimes), est accordé à M. Chamboredon (Robert), administrateur de 2e classe des colonies.

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**